

Trois associations critiquent un sujet du bac portant sur l'avortement

Article rédigé par *Document*, le 18 juin 2005

La Fondation Jérôme-Lejeune, l'Association pour la Fondation de service politique et l'Alliance pour les droits de la vie ont demandé vendredi la non notation ou l'annulation d'une épreuve du bac L d'enseignement scientifique portant sur l'avortement.

Ces trois associations, qui militent contre l'avortement, ont estimé dans des communiqués séparés que l'épreuve était "injuste" parce qu'elle mettait en cause la "liberté de conscience" des candidats obligés selon elles de "défendre une thèse discutable avec des arguments erronés".

La Fondation Jérôme-Lejeune et l'Association pour la Fondation de service politique ont affirmé avoir écrit une lettre à Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, dans laquelle notamment elles n'excluent pas "des recours en annulation".

De même, l'Alliance pour les droits de la vie a assuré qu'elle allait "rassembler les élèves qui auraient subi un préjudice pour faire valoir éventuellement leur droit en justice".

Le sujet en question - au choix avec un autre - présentait un article de quotidien rédigé à l'occasion des 30 ans de la loi Veil et qui affirme notamment "la contraception et, en cas d'échec, le recours à l'IVG ont permis le passage d'un modèle de maternité sous contrainte à celui de maternité choisie" ou encore que "la légalisation de l'IVG n'a pas eu d'impact démographique".

Les candidats devaient ensuite répondre à deux questions: à l'aide du document, "dégager des arguments en faveur de l'autorisation légale de l'IVG en France" et "argumenter l'idée selon laquelle l'avortement n'est pas considéré comme un moyen de contraception".

"Imagine-t-on qu'on puisse commenter la torture ou la peine de mort sans implication personnelle ?", ont interrogé les deux associations dans leur lettre au ministre, regrettant que les élèves n'aient pas été invités à "apporter des nuances voire des critiques comme ils sont systématiquement invités à le faire par ailleurs dans toutes les autres disciplines".

De son côté, l'Alliance pour les droits à la vie a estimé que "pour réussir, un candidat ayant une expérience ou des convictions personnelles contraires aux allégations de l'article était contraint soit de se laisser imposer l'autre sujet, soit de rendre une copie exprimant des opinions opposées à ses convictions".

Jeudi, l'association Choisir la Vie, également anti-avortement, avait déjà dénoncé ce sujet, évoquant "une odieuse manipulation" et condamnant, comme les autres, "une thèse discutable et des arguments erronés", comme le non impact de la légalisation de l'IVG sur la natalité ou la notion de "maternité choisie".

(c) Dépêches de l'Éducation. Sources : AP, AFP

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage

>